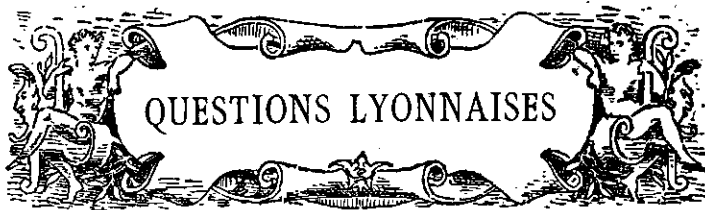


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



NUMÉROTAGE D'ARRONDISSEMENTS

Tout le public lyonnais sait que le développement du III^e arrondissement actuel, limité : au nord, par le cours Lafayette ; à l'ouest, par le Rhône, a conduit au dédoublement de cet arrondissement en deux arrondissements nouveaux, séparés par le cours Gambetta.

La Mairie actuelle, située place du Pont, est appelée à disparaître, et deux Mairies nouvelles seront construites : l'une, place Jean-Macé (et déjà on édifie le 1^{er} étage) ; l'autre, place Guichard, à l'est de cette place.

La Mairie de la place du Pont, dont l'installation laisse tant à désirer, a donc ses jours comptés. Dès lors, on en peut faire abstraction pour la dénomination des nouvelles Mairies.

Jusqu'à présent, il est admis que la Mairie en construction place Jean-Macé deviendra la Mairie du VII^e arrondissement ; par suite, celle du nouveau III^e serait place Guichard.

Jusqu'à présent, aussi, on admet que les deux arrondissements sont distingués par l'appellation Guillotière (Nord) et Guillotière (Sud). En soi, cette solution n'a rien d'illogique. Néanmoins, il est permis de se demander s'il ne serait pas préférable de donner à l'un des arrondissements nouveaux un nom nouveau, sans appellation géographique de Nord ou de Sud. Et, alors, il apparaît que, si le nom de Guillotière reste seul, il convient mieux à la partie Sud qu'à la partie Nord du III^e arrondissement actuel, puisque la rue de la Guillotière, ancien axe du développement de ce quartier, est tout entière au Sud du cours Gambetta.

La partie au Nord comprenant une bonne partie de l'ancien domaine de la Part-Dieu, pourrait, sans inconvénient, semble-t-il, être désormais : arrondissement de la Part-Dieu, et il serait, dans ce cas, plus logique, de lui donner le n° 7, puisqu'il serait le dernier créé.

Comme, d'autre part, il est contigu par le cours Lafayette tout entier au VI^e arrondissement, le n° 7 semble plus naturel que le n° 3.

Nous soumettons l'idée à la perspicacité de nos édiles, qui, nous le savons de reste, résoudront la question dans le sens le plus judicieux.

RASCHEL.

LES CHEMINS DE FER DE LA RÉGION LYONNAISE

LE RÉSEAU DE LA COMPAGNIE P.-L.-M.

Si le champ reste encore vaste actuellement pour les chemins de fer d'intérêt local, on peut au contraire considérer comme achevé le réseau des voies ferrées d'intérêt général. Les nouveaux projets de traversée des Alpes mis à part, et une fois terminées les lignes en cours d'exécution du Puy à Langogne et à Nieigles-Prades et celle à voie étroite de la Mure à Gap, l'ère des constructions neuves sera à peu près close pour les grandes lignes. Sans doute, bien des améliora-

tions locales resteront à faire : agrandissements de gares, doubléments de voies, constructions de raccordements, mais l'ensemble du réseau a déjà reçu sa physionomie définitive.

Actuellement, douze lignes à voie normale rayonnent de l'agglomération lyonnaise : neuf à double voie, sur Mâcon, Paray-le-Monial, Roanne, Saint-Etienne, le Teil, Valence, Grenoble, Ambérieu et Bourg ; trois à voie unique, sur Montbrison, Trévoux et celle sur Saint-André-le-Gaz, appartenant à la Compagnie de l'Est de Lyon. Mais ces diverses lignes sont loin de rendre les mêmes services. Si, au point de vue de la vitesse, la grande ligne Paris-Lyon-Marseille est bien partagée, si les trains de Besançon-Mulhouse et de Genève sont suffisamment accélérés par suite des relations internationales qu'ils assurent, les autres lignes offrent des vitesses tout à fait insuffisantes, beaucoup de soi-disant express ne l'étant en réalité que par leur nom inscrit sur l'indicateur.

Sur Lyon-Saint-Etienne, les deux trains légers à deux classes, au nombre d'un dans chaque sens, mettent 1 h. 15 environ pour franchir les 58 kilomètres qui séparent les deux villes : cela fait du 45 à l'heure, vitesse raisonnable, étant donné le profil et le tracé. Mais que dire des autres trains, qui couvrent la même distance en 1 h. 50, 2 h. 10, et même 2 h. 23, soit 24 kilomètres à l'heure, à peu près la vitesse d'un petit chemin de fer d'intérêt local ! D'ailleurs, sur plusieurs lignes, les express s'arrêtent même aux plus petites gares : c'est ainsi que l'express 1820, de Grenoble à Lyon, s'arrête à toutes les stations de Grenoble, à Bourgoin (à part la halte de Saint-Jean-de-Moirans). Il en est de même de l'express de Moulins, entièrement omnibus de Lamure-sur-Azergues à Digoin, et de celui du Teil, qui ne manque pas une station à partir de Givors-Canal. Vouloir satisfaire tout le monde en s'arrêtant partout est le meilleur moyen de ne contenter personne.

D'ailleurs, sur la grande ligne de Paris, on peut aussi faire des constatations curieuses au sujet de la vitesse des trains : tel rapide est souvent plus lent qu'un express, et la fréquence des arrêts n'a parfois pas d'influence sur la vitesse commerciale du convoi.

C'est ainsi que, sur la section Paris-Dijon, nous trouvons les durées de trajet suivantes :

		Durée du trajet	Vitesse
Rapide 1.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	4 h. 53	64 km. à l'heure
Rapide 7.	1 ^{re} —	4 h. 32	70 —
Rapide 57.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e —	4 h. 38	68 —
Express 505.	1 ^{re} , 2 ^e —	4 h. 16	74 —
Express 523.	1 ^{re} , 2 ^e —	4 h. 13	74 —
Express 4.	1 ^{re} , 2 ^e —	4 h. 39	67 —
Express 501.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e —	4 h. 57	63 —

Nous mettons naturellement à part le Côte-d'Azur Rapide (n° 15), train de saison, qui met 3 h. 42 pour le même trajet (85 km. à l'heure). On voit que, dans ce tableau, le soi-disant rapide 1 (Paris-Lyon-Marseille) est avant-dernier, venant à peu près au même niveau que le train 501, qui a dix arrêts entre Paris et Dijon, alors que tous les autres trains indiqués ne s'arrêtent qu'à Laroche. Si on défalque, pour le 501, les neuf arrêts supplémentaires comportant chacun deux minutes pour le stationnement et deux minutes pour le ralentissement et la mise en vitesse, soit en tout trente-six minutes, il reste 4 h. 21 pour le parcours Paris-Dijon, soit une vitesse de pleine marche supérieure à la presque totalité de autres rapides ou express. Et cependant, le 501 est un train lourd avec des voitures des trois classes. De même le 505, express très chargé,

qui dessert à la fois le Simplon et le mont Cenis, a une allure meilleure que les rapides de Lyon-Marseille. La possibilité d'augmenter dans une forte proportion la vitesse de ceux-ci ne peut donc être mise en doute.

Il faut d'ailleurs reconnaître que si, au P.-L.-M., les trains arrivent généralement avec une exactitude remarquable, la vitesse commerciale tend à diminuer : c'est ainsi que, depuis quatre ans, les rapides 1 et 7 ont vu la durée de leur trajet Paris-Marseille augmentée de trois quarts d'heure environ : même le Côte-d'Azur Rapide met quelques minutes de plus pour effectuer son parcours. Cette diminution peut avoir son excuse dans l'augmentation de plus en plus grande du poids des express. Non seulement le nombre des voyageurs va en augmentant, mais encore le poids mort par place occupée. Alors que dans les anciennes voitures à couloir à trois essieux et entrées latérales le poids par place offerte était de 60 kilogrammes en 1^{re} classe, 39 en 2^e, 26 en 3^e, on arrive aujourd'hui, avec les grandes voitures à boggies, à des valeurs respectives de 92, 57 et 43 kilogrammes, soit une augmentation de 50 à 60 %. Il en résulte que les anciens « coupe-vent », construits il y a dix ans, ne peuvent plus suffire à traîner les 300 tonnes et plus que pèsent les express, et que les puissantes machines actuelles à trois essieux couplés et à boggies vont même incessamment être remplacées dans les grands rapides par des locomotives « Pacific », pesant, en ordre de marche, avec leur tender, 155 tonnes.

Il faut bien espérer que, dans quelques mois, la mise en service régulier de ces nouvelles machines permettra une notable augmentation de la vitesse des rapides et express, augmentation parfaitement possible. Il y aurait lieu également de diminuer dans une notable proportion la durée des arrêts. Pourquoi les trains 1 et 5 s'arrêtent-ils 20 et 17 minutes à Dijon, alors qu'il suffirait de 6 à 10 minutes pour changer la locomotive et ajouter le wagon-restaurant. Nous devrions aussi avoir un train partant de Lyon vers les 7 heures du matin, pour arriver à 2 heures à Paris, comme on l'a fait depuis deux ans à Saint-Etienne. Il existe bien le train léger qui part à 5 h. 58 des Brotteaux et correspond avec l'express d'Italie, mais ce train, trop matinal, n'a pas de wagons directs ; les services qu'il rend sont donc assez limités.

* * *

Si l'on quitte la grande ligne, les vitesses varient dans des proportions considérables, suivant les directions. Les courbes d'équidistances en durée, obtenues en joignant les points où l'on peut arriver, après un trajet d'un certain nombre d'heures au départ de Lyon, sont très irrégulières et assez curieuses. Très allongées sur Dijon et Avignon, poussant des pointes sur Besançon, Genève, Moulins, elle se replie fortement dans le bas Jura, certaines parties de la Savoie et du Dauphiné, et, enfin, surtout dans toute la région du Sud-Ouest, de Clermont-Ferrand au Puy et au Teil, ces dernières régions étant les plus déshéritées au point de vue des facilités de communication (voir la carte).

La ligne internationale Lyon-Besançon-Mulhouse est bien desservie, mais il n'en est pas de même des embranchements qui s'y raccordent. Sur aucun d'eux les trains ne correspondent avec les express de la ligne principale, aussi est-il extrêmement difficile d'aller de Lyon à Nantua ou Saint-Claude, Champagnol ou Pontalier. On doit prendre les trains omnibus à marche lente ou attendre plusieurs heures aux gares de jonction. Actuellement, où le mouvement tonnostique devient important dans toute cette partie du Jura, il y aurait lieu de modifier les horaires en conséquence. Peut-être même serait-il intéressant d'essayer, l'été au moins, un train express léger de Lyon à Genève par Bourg, Nantua, Bellegarde, avec correspondance sur Saint-Claude. Cette pittoresque région deviendrait ainsi plus accessible ; il ne faut pas, d'ailleurs, oublier que cet itinéraire diminuerait même de quelques kilomètres le parcours de Lyon à Genève par Culoz.

Dans la Savoie et l'Isère, les communications sur Chambéry et Grenoble restent insuffisantes ; sur Chambéry, il faudrait créer un express passant par Saint-André-le-Gaz, avec prolongement sur Modane et Turin, avec qui les communications sont aujourd'hui longues et inconfortables. Sur Grenoble, il serait surtout utile d'activer la marche des express actuels, en ne les faisant plus s'arrêter à toutes les stations : trois ou quatre arrêts au plus devraient suffire, pour permettre de parcourir en deux heures à deux heures et quart les 120 kilomètres qui séparent Lyon de Grenoble.

Il y a dix ans, il existait un express de Lyon-Nîmes par la rive droite du Rhône ; en réalité, cet express est devenu un train omnibus, et, depuis le 1^{er} juin dernier, il s'arrête au Teil ; il y aurait lieu de le rétablir. Actuellement, tous les voyageurs vont prendre le train sur la rive gauche, où ils trouvent des communications rapides et à des heures commodes : la création d'un train vraiment express sur l'autre rive aurait donc pour effet d'alléger d'autant les express surchargés de la ligne de Marseille.

Mais c'est surtout du côté du Plateau Central qu'il y a lieu de faire quelque chose ; pour aller à Clermont, Arvant, Langeac, ou, mieux encore, sur la Bourboule, le Cantal ou la haute région du Tarn, les trajets sont d'une longueur invraisemblable.

Sur Clermont seul, l'express temporaire d'été, le 858, met 4 h. 20 pour aller de Lyon à Clermont ; tous les autres trains desservant Vichy ou Moulins n'ont pas de correspondance directe sur Clermont à partir de Saint-Germain-des-Fossés. Une ville de l'importance de Clermont doit avoir avec Lyon des relations commodes ; il y aurait lieu de faire une modification d'horaire dans ce sens, en même temps que l'on rendrait permanent l'express d'été 844-829 de Lyon à Bordeaux.

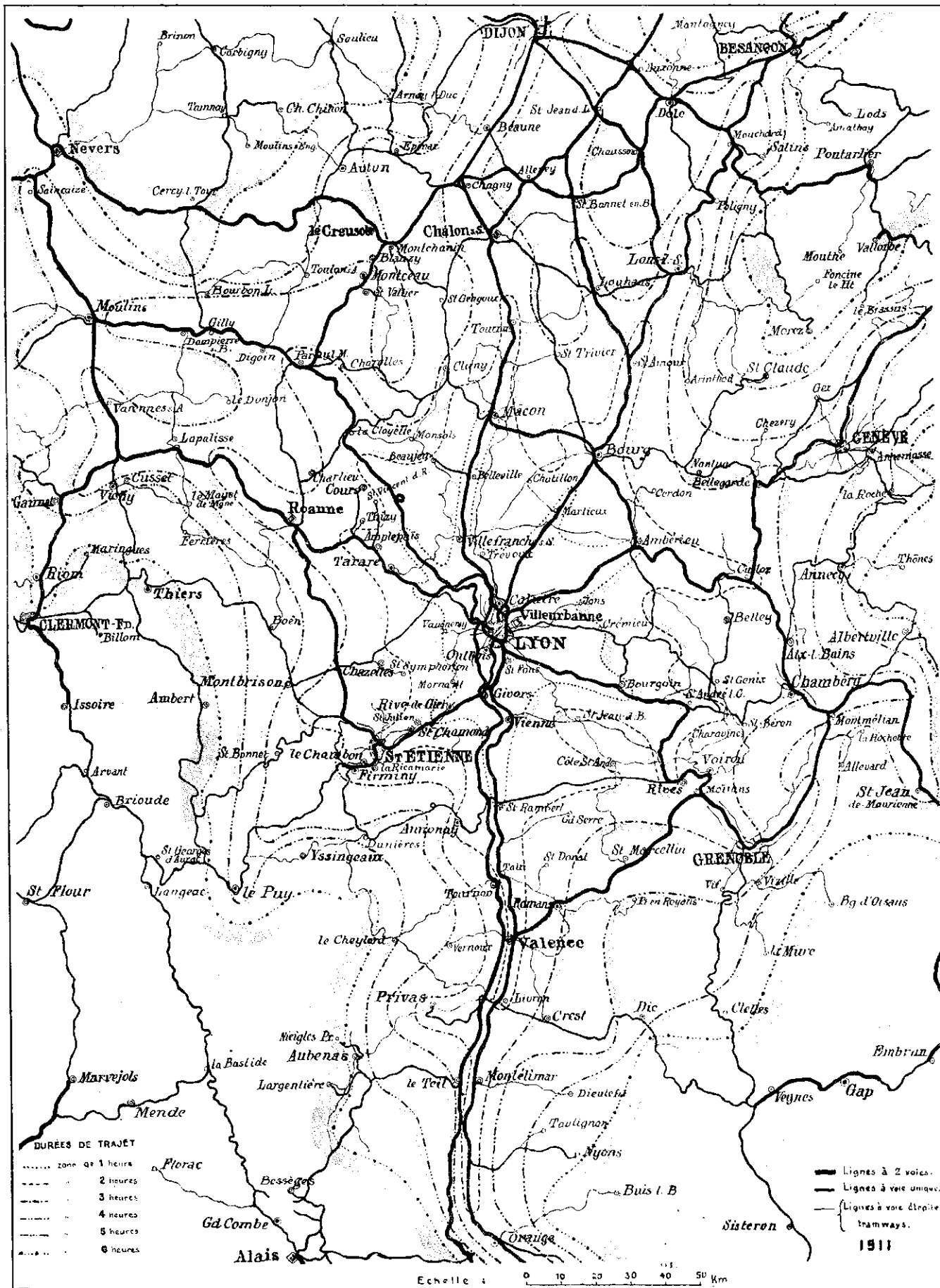
Il serait également possible de créer un service direct de Lyon à Clermont, par Saint-Etienne ; il suffirait, pour cela, de retarder le train léger d'été de Saint-Etienne à Clermont, en lui faisant continuer le train léger partant de Lyon à 7 h. 5 du matin ; on pourrait ainsi arriver à Clermont vers 11 h. 1/2 ou midi. Au retour, le train partant à 4 h. 50 du soir de Clermont arrive à Lyon à 10 h. 46 : ce trajet serait à réduire de près d'une heure.

Pour aller au delà du Puy, les communications sont actuellement très difficiles ; la ligne du Puy à Langogne, une fois achevée, ouvrira une nouvelle voie vers le Plateau Central, elle permettra de créer un express Lyon-Toulouse, par Saint-Etienne, le Puy, Langogne, la Bastide, Mende, Rodez et Albi. La distance totale est de 530 kilomètres entre Lyon et Toulouse, elle pourrait être franchie en 12 à 13 heures. Alors les curieuses régions du Velay, des Causses et des gorges du Tarn, trop peu fréquentées par suite des difficultés d'accès, seraient en communication directe avec Lyon, et, par là, avec l'Est, la Suisse et l'Allemagne.

Pour faciliter ces diverses relations régionales, et permettre une circulation plus intense de voyageurs et de marchandises, divers travaux de parachèvement s'imposent dans un avenir rapproché.

C'est d'abord la reconstruction de la gare de Perrache, qui ne répond absolument plus aux besoins actuels. Du jour où la gare des Brotteaux a été reconstruite comme gare secondaire et non comme gare centrale de Lyon, la réfection de la gare de Perrache est devenue nécessaire. Dans ce but, un premier pas est entrepris actuellement par le doublement du viaduc du Rhône et le remaniement complet de la gare de la Guillotière, travaux qui amélioreront notablement les dégagements pour l'arrivée et le départ des trains. Mais il s'agira ensuite de refaire la gare elle-même, pour augmenter le nombre des quais, par la création d'une gare à étages, les voies occupant toute la surface correspondant aux divers bâtiments actuels et à la cour de la gare.

Il faut envisager, en second lieu, la création d'une ligne de ceinture, destinée surtout à la circulation des marchandises



CARTE DES CHEMINS DE FER DE LA RÉGION LYONNAISE

avec courbes indiquant les durées du trajet à partir de Lyon.

(D'après le service d'hiver P.-L.-M. 1910-1911, et en ne tenant compte que des trains permanents.)

et aux embranchements industriels. Partant de Saint-Clair, franchissant le Rhône sur deux nouvelles voies, cette ligne traverserait la Doua et les Buërs, pour monter à Cusset, sur les balmes viennoises et gagner les Brosses. De là, contournant le fort de Bron, elle rejoindrait la gare de Vénissieux par le Petit-Parilly, suivrait la ligne de Grenoble à Lyon et franchirait celle de Marseille, pour se raccorder à la ligne de Saint-Etienne vers le passage à niveau de Pierre-Bénite. Des raccordements existeraient avec la ligne de l'Est et avec les lignes de Grenoble, Marseille et Saint-Etienne. Par la suite, elle pourrait peut-être se relier, par la vallée de l'Yseron, à la nouvelle ligne de Lozanne-Tassin-Givors, permettant ainsi aux trains venant du Bourbonnais de gagner les divers quartiers de l'agglomération lyonnaise en évitant les gares et les lignes du centre de la ville. Deux gares principales devraient être prévues : l'une dans la plaine des Buërs, desservant tout le quartier industriel du cours Emile-Zola et des Charpenne ; l'autre vers les Brosses.

Voilà aujourd'hui plus de quarante ans que l'on parle du doublement de la ligne de Saint-Etienne à Lyon. Bien des projets ont été présentés, la plupart très coûteux par suite du tracé choisi par les plateaux du Lyonnais. Actuellement, la ligne des plateaux n'a plus guère raison d'être avec les diverses lignes d'intérêt local existantes ou en voie d'exécution. D'autre part, la création de la ligne Tassin-Givors, le doublement des voies de Lyon à Chasse rendent inutile la création d'une nouvelle section Givors-Lyon ; une nouvelle ligne Givors-Saint-Etienne reste seule intéressante. Cette nouvelle voie pourrait se juxtaposer en certaines parties aux voies actuelles, mais éviterait les sections à forte pente par des déviations dans les vallons latéraux ou des boucles hélicoïdales ; elle serait surtout destinée aux trains lourds, la voie actuelle servant aux trains légers de voyageurs et pouvant être ultérieurement électrifiée.

Comme doublement de voies, il y a lieu de citer la section l'Arbresle-Charbonnières, permettant de créer des trains plus fréquents et plus rapides de l'Arbresle à Lyon-Saint-Paul.

Il faudrait faire la même modification sur la ligne de Saint-André-le-Gaz, Chambéry, pour faciliter le passage de trains directs et rapides par cette voie pour se diriger sur Chambéry, Aix, Annecy et l'Italie.

Enfin, la ligne de l'Est de Lyon pourrait être continuée de Saint-Genix sur Yenne, Ruffieux, en suivant le haut Rhône ; de là, elle remonterait le Fier pour atteindre Annecy.

En dehors de la région avoisinante, l'augmentation incessante du trafic sur les grandes lignes va obliger à des remaniements importants. Sans parler des nouvelles traversées des Alpes, au mont Blanc ou au Petit Saint-Bernard, ou du percement de la Faucille, il va falloir songer à l'électrification de la ligne de Modane et de celle du littoral, entre Cannes et Vintimille, et du quadruplement des voies entre Paris et Lyon. Actuellement, la section Paris-Dijon surtout est particulièrement surchargée, et nous croyons qu'en haut lieu on envisage sérieusement le quadruplement des 230 kilomètres qui séparent Montereau de Dijon. Ce travail comprendrait probablement aussi des sections entièrement nouvelles, évitant des contours inutiles ; on prévoit notamment une ligne directe de Pont-sur-Yonne ou Sens à Saint-Florentin-Vergigny, qui couperait droit à travers le pays d'Othe et diminuerait de quelques dizaines de kilomètres le tracé actuel. Mais c'est là un travail énorme, surtout dans la traversée de la Côte-d'Or, des Laumes à Dijon ; ce sera pas centaines de millions que l'on pourra estimer le montant de cette transformation.

Comme nous l'avons dit, notre réseau ferré d'intérêt général doit être considéré comme achevé dans son ensemble, mais tous les travaux sont loin d'être terminés. Rien que dans les environs immédiats de Lyon, depuis une quinzaine d'années, la Compagnie P.-L.-M. a dépensé plus de 100 millions en travaux neufs, et il y a encore bien à faire ! C'est

que notre réseau ferré doit constamment se transformer pour être adapté à un trafic qui s'accroît sans cesse, en même temps que les voyageurs exigent toujours plus de confortable et de rapidité.

ANTOINE PALLIÈRE,
Ingénieur des Arts et Manufactures.

XXII^e CONGRÈS DE L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

Nous recevons, au sujet du compte rendu que contenait notre précédent numéro, la lettre suivante :

Lyon, le 10 juillet 1911.

Monsieur le Directeur de la *Construction Lyonnaise*,

L'auteur du compte rendu du XXII^e Congrès de l'Association Provinciale des Architectes français, entraîné par sa verve et son esprit caustique, a laissé sa plume s'égarer plusieurs fois au cours de son article.

Il a écrit, entre autres : « Les séances se sont tenues... et se sont déroulées sans grand éclat, sans grand résultat. » — « Les travaux qui se font dans ces Congrès, il faut bien le dire, ne sont pas fort importants ; ils sont de bien moindre envergure que ce que nous faisons à la Société Académique, où, pourtant, nos résultats sont plutôt minces. »

Nous ne pouvons laisser passer ces phrases sans protester vivement.

Sans vouloir entrer dans une polémique trop longue, nous renverrons l'auteur à la lecture des procès-verbaux des séances qui paraîtront dans le *Bulletin de l'Association Provinciale*, car, s'il avait assisté aux séances, il n'aurait pu émettre une semblable appréciation.

Quant à l'importance des travaux qui se font dans ces Congrès, la création des Ecoles régionales d'Architecture n'en démontrerait-elle pas seule la valeur ?

Nous ne relèverons pas contre nos deux Sociétés la « médaille aiguë » dont parle l'auteur. Nous espérons pour lui que sa plume a dépassé sa pensée ; les hommes qui ont été les promoteurs de ces récompenses en ont toujours été justement fiers et ils n'ont jamais eu l'idée de jauger le mérite des lauréats au poids du bronze et de l'argent.

Je vous serais obligé, Monsieur le Directeur, de publier cette lettre dans votre journal, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président de la Société Académique d'Architecture,

L. ROGNAT.

Nous publions d'autant plus volontiers cette lettre que, en insérant l'article signé qu'elle vise, nous ne pensions pas que l'on pût attribuer à l'auteur d'autre intention qu'exhaler certain ironique humour. Une autre interprétation pouvant lui être donnée, la *Construction Lyonnaise* rappelle qu'elle s'est toujours associée aux travaux et aux efforts des Sociétés d'architectes, qu'elle a applaudi à la création des Ecoles régionales, comme aux succès constants des élèves de l'Ecole de Lyon, et qu'en ce qui concerne les récompenses que distribue la Société Académique, elle s'est fait depuis longtemps un devoir de participer à cette œuvre excellente par une subvention annuelle, attribuée à deux des lauréats.

CONCOURS

LYON

Un concours est ouvert pour l'installation du chauffage à vapeur à basse pression dans les locaux de l'Ecole la Martinière des garçons. Ce concours aura lieu entre les entrepreneurs dont la liste sera arrêtée par l'Administration de la Martinière.

Les entrepreneurs désirant y prendre part sont invités à adresser leurs demandes au Directeur de la Martinière, 9 rue des Augustins, à Lyon, avant le 20 juillet 1911.

Ces demandes devront être accompagnées de références et de certificats propres à éclairer l'Administration sur les travaux du même genre exécutés par les constructeurs.

La Contrefaçon des œuvres architecturales

Toute œuvre personnelle et originale d'un architecte, fût-elle même inspirée de l'œuvre d'autrui, est protégée par la loi des 19-24 juillet 1793, modifiée par celle du 11 mars 1902.

Doit, en conséquence, être condamné à des dommages-intérêts l'architecte qui, en faisant édifier une construction à usage de maison de santé, a fait une copie servile d'un casino construit par un autre architecte.

La prescription de trois ans, qui court contre l'action civile en contrefaçon commence à dater du jour où la reproduction est certaine, visible, apparente, et où le travail est terminé.

Une commune pour le compte de laquelle une maison de santé a été construite ne saurait encourir des dommages-intérêts à raison des condamnations prononcées contre l'architecte auteur des plans et devis, alors que cet architecte n'a jamais été au service de cette ville, qu'il n'en était pas le préposé et n'était ni sous sa surveillance, ni sous sa dépendance, et que cette commune n'a, d'ailleurs, vu les circonstances de la cause, commis aucune faute ni imprudence en acceptant les plans et devis qui lui étaient présentés.

Le Tribunal peut, toutefois, donner acte à cette commune, en l'y condamnant en tant que de besoin, de ce qu'elle se déclare prête à faire graver, sur la façade contrefaite, le nom de l'architecte victime de cette contrefaçon et à faire rayer de toutes publications et reproductions le nom de l'architecte auteur de la contrefaçon.

(Tribunal civil de la Seine, 17 juin 1911)

PÉROUGES

(SUITE)

Lors de l'invasion sarrasine, qui vers l'an 725, remontant le Rhône, se jeta sur la Burgondie, jusqu'à Autun et même jusqu'aux Vosges, nous ne croyons pas que Pérouges eut à subir le joug des Mulsulmans ; sa position fortifiée lui permit sans doute de laisser couler leur flot sans ouvrir ses portes ; elle était à cette époque sous la domination d'évêques ou de comtes qui étaient presque indépendants du royaume des Mérovingiens, alors dans sa décadence.

Mais si Pérouges n'a gardé nulle trace de l'invasion sarrasine, il n'en est pas de même de ses environs où des noms arabes se sont perpétués : citons le chemin de Bargolan qui contourne le mont Châtel.

Après l'extermination des Arabes à Poitiers, en 732, par Charles Martel, ce grand capitaine vint soumettre les comtes et évêques rebelles de la Burgondie.

Le royaume des Burgondes se reconstitua en l'an 879, où une réunion d'évêques et de seigneurs décerna, sur l'avis de l'archevêque de Lyon, Aurélien, le titre de roi à Bozon, comte de Lyon, de Genève et de Provence. Ce royaume comprenait depuis les États des anciens Burgondes jusqu'à la Méditerranée.

Après la mort de Bozon, en 888, un nouveau royaume s'était assis pour ainsi dire sur le mont Jura et en comprenait les deux versants, l'ancienne Séquanie qui fut plus tard appelée la Franche-Comté de Bourgogne. Ce nouveau royaume possédait aussi la Savoie et Lyon, et par conséquent la ville qui nous occupe.

« Les Hongrois, peuple touranien, venus de par delà les monts Ourals, ravageaient alors l'Europe orientale. Le roi d'Italie qui portait alors le vain titre d'empereur, battu par

le roi de Bourgogne, appela les Hongrois à son aide. Les Hongrois mirent à feu et à sang la haute Italie, franchirent les Alpes, puis le Rhône, et désolèrent horriblement les pays qui se trouvèrent sur leur passage (924). »

Sans y ajouter trop de créance, M. l'abbé Page, dans son *Histoire de Meximieux*, relève le fait, confirmé par une tradition qui se serait conservée jusqu'au siècle dernier et par lequel Meximieux aurait été complètement saccagé par les Hongrois, ce qui lui aurait



PÉROUGES. — La Porte d'En-Haut, vue de l'intérieur.

La descente sur le boulevard. A gauche, la maison Valensio.

(Cliché J.-M. Rodet.)

fait donner le nom de *Maximiaco mortuo* ; *Meximieux le mort*, nm que l'on retrouve dans une bulle de Lucius III, datée du 5 des Ides de mai 1183 et par laquelle le pape confirme à Guichard, abbé de l'Île-Barbè, la possession de l'église et du prieuré de Meximieux fondés par ordre de Burchard I^{er}, archevêque de Lyon, dans le but de relever la ville de ses ruines.

Les Hongrois furent exterminés par les rois de Bourgogne et de Provence réunis ; après leur destruction, le roi de Provence céda son royaume au roi de Bourgogne en échange de la couronne d'Italie, et les royaumes de Bourgogne et de Provence furent de nouveau réunis en un seul (930).

Mais cette réunion ne fut pas de longue durée, sous les derniers rois carolingiens, la Bourgogne n'avait plus de roi que de nom : « Ses vassaux avaient usurpé tous les domaines de la couronne et les rois, qui n'avaient plus aucune autorité, étaient si pauvres, qu'ils ne vivaient qu'en s'appropriant le revenu des évêchés et des abbayes vacants, durant l'année du décès des titulaires. »

Le royaume de Bourgogne n'était plus qu'une ombre, mais

déjà des seigneuries très vivaces et très florissantes s'étaient formées de toutes parts: c'était le comté de Savoie, fondé par la famille de laquelle descend le roi actuel d'Italie; c'était la Franche-Comté, comté libre de Bourgogne, et le comté de Viennois appelé un peu plus tard Dauphiné, parce qu'un des comtes mit un dauphin dans ses armoiries; c'était enfin le comté de Provence.



PÉROUGES. — La Porte d'En-Haut.
Vue de la courtine extérieure.

(Cliché Hudellet. Société d'Émulation de l'Ain.)

Ajoutons que c'était aussi le fief qu'un seigneur d'Anthon, réunissant autour de lui une bande d'hommes d'armes prêts à devenir ses tenanciers, taillait autour de lui un lambeau de territoire dont Pérouges faisait partie, ne s'inquiétant de l'autorité nominale du royaume que le jour où il en obtenait une facile investiture (960).

Mais nous touchons à l'époque où l'histoire de Pérouges se précise davantage et repose sur des données de plus en plus certaines.

AU MOYEN AGE

Au ^xe siècle, les comtes de Forez, sous l'autorité desquels était Pérouge, accordèrent aux religieux de l'abbaye de Cluny, alors très puissante, le droit de percevoir les dîmes de tout le mandement de la paroisse. L'abbé de Cluny y envoya plusieurs religieux, qui sous la direction d'un prieur, devaient y remplir les fonctions curiales.

L'église paroissiale de Saint-Georges, qui, comme nous l'avons dit précédemment, avait dû remplacer un temple de Thésée à la chute du paganisme était située à un kilomètre de la ville; en raison de cet éloignement, on bâtit dans l'en-

ceinte de la ville un prieuré et une chapelle dédiée à Saint-Pierre.

C'est sans doute à cette époque lointaine que fut bâtie une chapelle dédiée à Notre-Dame de Grâces, non loin de la fontaine druidique de Rémillieux qui jouissait toujours de l'influence d'attirer les foules.

Le christianisme s'est bien gardé de détruire les anciennes croyances; il les a modifiées à son profit en vertu de cet axiome: On ne démolit que ce que l'on remplace.

PRIEURÉS, ÉGLISES ET CHAPELLES. — D'après M. l'abbé Page, c'est vers cette époque (980), qu'aurait été construit par Mayeul, abbé de Gigny (Jura), sur des terres qui auraient été cédées à son abbaye par les archevêques de Lyon, au milieu de la plaine de la Valbonne, un prieuré qui aurait donné naissance au hameau de la Valbonne, et qui devint plus tard la petite paroisse de Saint-Martin-des-Champs, territoire de Pérouges.

Quant à la chapelle de Notre-Dame de Grâces¹, elle paraît avoir été longtemps l'objet d'un culte fervent car le même auteur nous apprend que, six cents ans plus tard, les seigneurs de Meximieux venaient encore eux-mêmes y recevoir des bénédictions toutes particulières: c'est ainsi que, vers l'année 1680, le doyen du Chapitre de Meximieux, M. Tardy, vint unir dans cette chapelle du pré de Rémillieux, une des filles de François-Ennemond de Montgeffond, marquis de Meximieux.

On comprend, dès lors, l'hostilité qui pouvait exister entre le clergé paroissial et les prieurs de cette chapelle qui venaient ainsi détourner à leur profit une partie des bénéfices qui auraient dû aller au clergé régulier. Cette hostilité se termina, comme on le verra par l'interdiction de la chapelle de la Grâce, et sa démolition en 1772.

Pour être édifié, d'ailleurs, sur le régime que faisaient peser sur nos populations les moines et les prêtres du moyen âge, il suffit de consulter le livre publié en 1903 sur Meximieux, par M. F. Page, curé de Mizérieux (Chaduc, Belley). On pourra, en le lisant, se rendre compte du réseau inextricable de chapelles, de prieurés, d'églises, qui, comme autant de sangsues, vivaient en parasites sur ce pays pour exploiter ses habitants; on y verra aussi les luttes que se livraient entre eux les différentes abbayes, les chapitres, les chapelles, les prieurés, etc., se disputant leurs parts de butin, chicanant sur les dîmes qui leur étaient dues, guerres, procès, marchés et marchandages de toutes sortes, dont l'enjeu et la pauvre victime étaient toujours le paysan et l'artisan!

Indépendamment de l'abbaye de Cluny, qui, comme on l'a vu, avait le droit de percevoir des dîmes sur toute la paroisse de Pérouges, indépendamment des archevêques de Lyon, qui, comme on le voit dans ce chapitre, savaient défendre à main armée leurs droits et privilèges, trois abbayes se disputaient encore leur influence sur la région et y percevaient des dîmes: l'abbaye d'Ambonay, l'abbaye de l'Île-Barbe et l'abbaye de Gigny (Jura). Mais cela n'allait pas sans difficulté: à qui iraient les dîmes les plus fortes? Et M. F. Page nous fait assister à des luttes épiques et juridiques continuelles entre ces différentes influences qui, tour à tour, sont victorieuses les unes contre les autres.

(A suivre)

F. et A. THIBAUT



Eglise de Pérouges.
Niche gothique.

¹ La chapelle ou le prieuré de Notre-Dame de la Grâce, à Pérouges, devait être, au moyen âge, un lieu de pèlerinage célèbre dans toute la région. Le bibliothécaire de la basilique de Fourvière possède un vieux missel qui contient les « *Litanies de Notre-Dame de la Grâce du Monastère de Pérouges* ».

DISTRIBUTION DES PRIX AUX ÉCOLES LA MARTINIÈRE

La distribution des prix aux Ecoles la Martinière, qui se faisait autrefois dans l'enceinte des vénérables bâtiments de l'Ecole des garçons, a eu lieu, cette année, au Grand-Théâtre, et revêtait ainsi, tant pour les lauréats que pour le public, un air de plus grande solennité : la foule des assistants, échelonnés dans les loges et les galeries, peut ainsi plus facilement suivre du regard les lauréats, qui viennent se faire couronner sur la scène ; d'autre part, les jeunes filles de l'Ecole professionnelle et ménagère, en partie aux fauteuils, en partie en triple rangée à la première galerie, forment un cadre animé et pimpant que présentent peu de représentations de notre première scène.

M. Victor Rault, préfet du Rhône, qui présidait la cérémonie, et qui, nouveau venu à Lyon, n'avait pas encore eu l'occasion de parler publiquement de l'institution si remarquablement dirigée par M. P. Wiernsberger, docteur en sciences mathématiques, a pu proclamer la supériorité de l'enseignement de la Martinière sur celui des écoles du même genre qu'il a pu connaître jusqu'ici, et il a exhorté les élèves à profiter de cet enseignement qui les prépare à devenir prochainement des hommes dignes de la vie de citoyen et capables de remplir un rôle dans notre société démocratique.

« Ainsi puissamment armés, conclut-il, vous allez entrer dans la vie, mûrs pour les destinées auxquelles vous ont voués les glorieuses traditions de vos aînés, et vous triompherez de toutes les difficultés, comme vous vaincrez dans toutes les luttes, si vous restez fidèles à la devise de votre généreux bienfaiteur : « Travail et Persévérance ! »

Nous regrettons que le peu de place dont nous disposons ne nous permette de citer ni les nombreuses personnalités qui assistaient à cette cérémonie, ni les noms des lauréats. Nous tenons, toutefois, à constater que les résultats de l'année scolaire et les heureuses suites qui en découlent pour les élèves sortant dans les emplois auxquels ils ont ainsi accès, justifient pleinement l'intérêt que portent à ces écoles professionnelles les pouvoirs publics, les industriels et un grand nombre de particuliers, et nous souhaitons de voir s'ajouter encore de nouveaux noms à la liste de ceux dont les donations et legs ou les fondations de prix contribuent au développement et à la prospérité de notre Ecole des sciences et arts industriels et de l'Ecole professionnelle et ménagère.

BANQUET DU DOUBLE-MÈTRE

Si le cordial entrain et la bonne camaraderie disparaissaient du reste de la terre, on serait sûr de les retrouver dans les réunions du Double-Mètre, 285^e Société amicale libre de secours mutuels et de retraites des contremaîtres et employés d'entreprise de maçonnerie et similaires. C'est au Restaurant des Délices, à la Demi-Lune dans un charmant vallon de verdure et de fraîcheur, que se donnait dimanche 9 courant, la dixième fête annuelle de cette Société, dont la plupart des membres étaient présents, accompagnés de leurs femmes et enfants, donnant ainsi un caractère tout à fait intime à la réunion.

Suivant la tradition, un concours de construction avait lieu entre les deux parties du repas ; le jury, composé de MM. Rogniat, président de la Société Académique d'Architecture ; Louis Malterre, président du Syndicat de la maçonnerie ; Biennier, conseiller municipal, délégué du Mutualiste ; Théodore, administrateur de la Construction Lyonnaise, faisait, entre les douze concurrents, la répartition des prix suivants :

1^{er} prix : Pyramide armée de fourchettes, très ingénieusement disposée : MM. ROUSSIN, GIRY et MATHIEU, une épingle de cravate.

2^e prix : Pyramide armée de couteaux : MM. DEREDEMPT et COMBET : une épingle de cravate.

3^e prix *ex æquo* : Grande pyramide sur colonnes de bouteilles : Mlle DUFOUR et M. FAURE ; un objet d'art ; motif décoratif, équilibre de couteaux et drapeaux, M. François GULLOT : une épingle de cravate.

4^e prix : Pyramide reposant sur fourchettes en porte-à faux : MM. TIXIER et PAULET ; un double-mètre.

5^e prix : Pont suspendu : M. MAGADOUX : un carnet.

6^e prix : Massif décoratif : Mlles REDONDEAU sœurs et AILLAUD : trois mirlitons.

7^e prix : Massif décoratif en l'honneur du Double-Mètre : M. CACHARD fils : une terre cuite artistique.

8^e prix : Champignon de modiste : M. BROSSARD : une casquette de jockey.

Puis se firent entendre, dans des airs particulièrement applaudis, Mlle Redondeau et M. Gurdin, baryton du théâtre de Nice.

Dans les toasts successivement portés par M. Cachard, président du Double-Mètre ; L. Rogniat, président de la Société Académique d'Architecture ; Volpeliér, vice-président d'honneur du Double-Mètre, vice président de la Fédération départementale de la Mutualité du Rhône et du Comité général des Présidents ; Péronnet, vice-président du Comité général des Présidents des Sociétés de secours mutuels, remplaçant M. Delorère, empêché ; les meilleures assurances de sympathie furent prodiguées aux mutualistes du Double-Mètre, ainsi que les conseils les plus éclairés et les plus pratiques pour parfaire encore et étendre aux femmes et aux enfants les bienfaits de l'œuvre commune si intéressante.

M. Philippon, délégué de la section de Saint-Etienne, exprime la gratitude des Stéphanois à l'égard de leurs confrères lyonnais pour la création de ce nouveau groupement, et l'espoir de voir le Double-Mètre pousser des ramifications sur les différents points du territoire.

Après quelques mots de M. Théodore pour remercier au nom de la presse, les convives prirent part aux divers concours de jeux et terminèrent par une sauterie et une retraite aux flambeaux cette agréable journée.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

ALPES-MARITIMES. — Sont autorisés les travaux de réfection du petit môle ouest au port de Nice ; la dépense est évaluée à 135.000 francs. — D'autres travaux, dont la nomenclature suit, vont être entrepris dans la même ville : nouveaux quais dans le bassin de carénage au port ; établissement d'un stand de tir à la Trinité-Victor, 60.000 francs ; aménagement des terrains de l'hôpital Pasteur, 95.000 francs ; construction d'un égout entre la gare du Var et la mer.

ARDÈCHE. — Le Ministre de l'instruction publique vient d'accorder à la commune d'Alboussières une subvention de 6.000 francs pour son groupe scolaire, et à la commune de Touloud une subvention de 2.835 francs pour un projet identique.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — La commune de Gignac a décidé la construction d'une école mixte au hameau de Laure, 12.750 francs. — La ville de Tarascon va faire procéder à des travaux de pavage.

CÔTE-D'OR. — La municipalité de Dijon a décidé la reconstruction du pont de la rue Hoche, 15.000 francs ; l'amélioration des locaux du Muséum d'histoire naturelle, 4.000 fr. ; l'agrandissement de l'école pratique et primaire supérieure de garçons, 85.000 francs. — Des réparations à la tour Saint-Louis, à Semur, vont être entreprises.

DOUBS. — Un pont à bascule doit être installé à Montbéliard, d'après le devis de M. Surleau, architecte en cette

ville ; le montant est de 850 francs, cautionnement 50 francs. — Pour l'établissement d'une borne-fontaine avec conduite d'eau, M. Léon Langlois, architecte à Maiche, a établi un devis de 1.312 fr. 50, avec cautionnement de 50 francs. — L'aménagement d'un préau à l'école des filles et travaux divers à Grand Combe entraînera une dépense de 4.095 fr. — L'établissement de conduites d'eau à la Caux-de-Gilley est prévu pour 10.000 francs.

— DRÔME. — Sont autorisés les travaux à exécuter pour l'amélioration et l'extension du port de Valence sur le Rhône, dont la dépense est évaluée à 190.000 francs.

— HAUTE-LOIRE. — La construction de groupes scolaires est décidée dans les communes suivantes : Mazet-Saint-Voy, Saint-Julien-du-Pinay et Saint-Romain-Lachalm. — La ville du Puy va faire procéder à l'aménagement d'un champ d'aviation dans la plaine des Cordes, avec construction de hangars.

— SAÔNE-ET-LOIRE. — La commune de Bury a décidé la construction d'un abattoir public.

— VAUCLUSE. — Un projet de dérivation des eaux de la Durance vient d'être mis à l'étude en vue de la création d'une usine hydro-électrique à Pertuis.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Décisions approbatives.

Par deux décrets en date du 12 juin 1911, M. le Président de la République a approuvé les soumissions suivantes :

1° De la Compagnie du Gaz de Lyon, en vue d'extension et d'amélioration de l'éclairage public pendant l'année 1911 ;

2° De M. Poncet, en vue de l'exécution des travaux d'installation de l'éclairage électrique dans les bureaux de la Mairie du 4^e arrondissement, à Lyon.

Par décrets du même jour, M. le Président de la République a approuvé les soumissions suivantes, en vue de l'exécution des travaux au groupe scolaire de la Buire :

1° De la Société anonyme des procédés Brousse de Lyon (exécution des toitures, terrasses en ciment volcanique, couvrant l'école maternelle et le réfectoire des écoles primaires) ;

2° De M. A. Pabion (travaux de couvertures en tuiles vernies) ;

3° De M. Pavi (divers travaux de sculpture).

Par décret du 12 juin 1911, a été approuvée l'ouverture, au budget supplémentaire de l'exercice courant, de quatre crédits additionnels, s'élevant ensemble à la somme de 20.598 fr. 09, savoir :

Construction d'un four à incinérer les immondices : 7.698 fr. 09 ;

Désaffectation de l'Hôtel-Dieu, maquette du futur hôpital : 3.000 francs ;

Acquisition de l'immeuble Mogier, rue Créqui, 237 : 4.400 fr. ;

Pavage en pavés d'échantillon d'une partie du chemin vicinal n° 143 : 5.500 francs.

Inauguration de l'Hospice Debrousse.

On a officiellement inauguré, le 5 courant, l'hospice Debrousse, qui, depuis deux années déjà, est en complet fonctionnement et dont nous avons publié plans et vues dans notre numéro du 1^{er} décembre 1909. Les élégantes constructions qui couronnent le coteau de Saint-Ivy sont d'ailleurs, maintenant connues de tous et font le plus grand honneur à l'architecte Blachier, à qui elles sont dues. Mais les Parisiens — qui sont des malins — et qui, dans l'espèce, sont représentés par l'Assistance publique, bénéficiaire de la fondation Debrousse, semblent bien marrés que le mérite d'une telle œuvre architecturale revienne à un architecte lyonnais ; une brochure, distribuée aux invités, paraîtrait vouloir amener quelque confusion sur ce point. Il existe des Associations d'architectes qui sauront intervenir pour faire rendre à cha-

cun la justice qui lui est due et maintenir à M. Blachier la gloire d'avoir édifié non seulement un joli monument, mais un hospice dont les dispositions et les aménagements ont été hautement appréciés par toutes les personnalités compétentes qui l'ont visité.

Distinction honorifique.

M. Marius DENARD, architecte à Lyon, vient d'être nommé officier du Nicham-Iftikar. Cette distinction est accordée à M. Denard pour ses études sur des travaux de constructions dans certaines parties délaissées de l'Algérie.

Nécrologie.

Avec le peintre SAINT-CYR-GIRIER, décédé le 3 courant, disparaît une figure lyonnaise en même temps qu'un artiste de talent, un maître du paysage.

Né à Lyon le 20 mars 1837, il exposa sans interruption, aux Salons de Paris et de Lyon, depuis 1869, obtenant successivement : en 1872, une médaille de bronze ; en 1888, une deuxième médaille ; en 1889-1890, la grande médaille du Salon ; enfin, à l'Exposition de Lyon de 1894, il se vit décerner une médaille d'or.

Lorsque, il y a quelques années, les « jeunes » fondèrent une Société dissidente, c'est au plus âgé en même temps qu'au plus jeune, c'est à Saint-Cyr-Girier qu'ils confièrent la présidence de ce nouveau cénacle artistique.

Il avait été, antérieurement, vice-président de la Société lyonnaise des Beaux-Arts.

C'est dans la Nature, dans les vastes plaines du Dauphiné, dans les bois de bouleaux de la Dombes qu'il puisait son inspiration.

On pouvait voir, il y a quelques années, deux grandes toiles qu'il avait brossées pour décorer la Brasserie Thomassin ; l'on peut citer également ses décorations du Bar Américain, de la Brasserie Fritz, ainsi que le panneau qu'il fit récemment pour le buffet de la nouvelle gare des Brotteaux, une magnifique vue du Mont-Blanc, prise de Sallanches. La Préfecture du Rhône et le Musée de Lyon avaient acquis deux œuvres de l'éminent artiste qui vient de mourir.

Il possédait éminemment le sens du paysage décoratif, et il a produit en ce genre des œuvres excellentes qui perpétueront son nom.

Offre d'emploi.

Employé bien au courant de la construction industrielle est demandé chez M. BRUYAS, architecte, 18, quai de Retz, à Lyon. S'y adresser de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2, ou écrire.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

13 Juillet 1911

DROITS D'ACCISE EN SUS
les 100 kil.

Cuivre en lingots affiné	157 50	165 »
— en planche rouge	193 »	195 »
— — — jaune	170 »	175 »
Etain Banca en lingots	535 »	545 »
— Billiton et détroits en lingots	525 »	535 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	40 50	41 50
— ouvré : tuyaux et feuilles	43 50	44 50
Zinc refondu 2 ^e fusion	63 »	65 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	80 »	81 »
— — — — — Autres marques	78 »	79 »
Nickel brut pour fonderie	510 »	» »
— laminé	710 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	220 »	» »
— laminé	340 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	22 »	22 50
Fer à double T, AO	22 »	22 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	24 50	25 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 24 Juin au 8 juillet 1911

Rue Boileau, 65. Bâtiment industriel. Propr., M. Maurin, cours Vitton, 15.

Chemin Saint-Alban, 26. Maison. Propr., M. Gouttenoire, avenue Félix-Faure, 186.

Chemin Millon. Maison. Propr., M. Charrier, route de Genas, 40; Arch., M. Lacroix, rue Sala, 60.

Quai Tête-d'Or. Maison. Propr., M. Bride, rue Montbernard, 10.

Chemin des Massues, 11. Exhaussement. Propr., M. Givord, y demeurant.

Chemin Saint-Alban à Montplaisir. Maison. Propr., M. Charpy, rue de Bonnard, 9.

Rue Besson. Maison. Propr., M. Givre, rue Paul-Bert, 78.

Rue Stéphane-Coignet. Annexe. Propr., M. Boineau, y demeurant; Arch., M. Verger, à Parilly-Vénissieux.

Rue du Chapeau-Rouge, 20. Maison. Propr., M. Lumpp, y demeurant; Entrepr., M. Boudet, rue Palais-de-Justice, 6.

Rue Dumont-d'Urville, 18. Annexe. Propr., M. Thimel, cours Vitton, 27.

Grande rue de la Guillotière, 134. Exhaussement d'un immeuble. Propr., M. M. Margnat, y demeurant.

Rue Moncey, 60. Maison. Propr., M^{me} veuve Epinat, y demeurant.

Rue Tronchet, 85-87. Ateliers. Propr., Comptoir Lyon-Allemand, y demeurant Arch., MM. Revol et Rigaud, rue des Maisons-Neuves, 40.

Montée des Carmes-Déchaussés, 10. Annexe. Propr., M. Clavier, rue Sainte-Eulalie, à Bordeaux; Arch., M. Clément, chemin de Choulans, 121.

Chemin de Grange-Rouge, 34. Maison. Propr., M. Claudon, chemin des Sablonniers, 39.

Rue du Juge-de-Paix, 6. Annexe. Propr., M. Parchet, y demeurant; Entrepr., M. Favier, place de Trion, 6.

Chemin de Gerland, 86. Exhaussement. Propr., M. Calvini, chemin de la Colombière, 14; Arch., M. Cadet, rue Nèy, 75.

Rue du Dauphiné, 47. Maison. Propr., M. Pras, quai de la Bibliothèque, 25; Arch., M. Blein, cours de la Liberté, 74.

Place Fourvière. Maison. Propr., Commission de Fourvière, représentée par M. Payen, rue Pizay, 9; Entrepr., M. Clément, chemin de Choulans, 121.

Angle rue Jeanne-d'Arc. Maison, rue Saint-Charles. Propr., M^{me} veuve Trevenay, impasse Belceuf, 14.

Rue de la Gerbe. Exhaussement. Propr., Banque de France, rue de la République, 14.

Angle du boulevard de la Part-Dieu. Maison, cours Lafayette. Propr., Société Immobilière du 3^e arrondissement, montée des Carmes, 17; Arch., M. Ponsard, rue Paul-Chenavard, 41.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 29 juin. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Fourniture en deux lots de 25 mc. d'orme en plateaux et de 1.500 mq. de peuplier en planches. Adjudicataire des deux lots, M. Moulin, à Saint-Etienne.

Rhône. — *Mairie de Lyon.* — Concours pour l'installation d'un chauffage à vapeur à l'hôtel des Invalides du travail. Adjud., M. Sauvaire, 7, rue Paradis, au prix forfaitaire de 62.080 fr.

Rhône. — 29 juin. — *Mairie de Chiroubles.* — Chemin vicinal n° 7. Démolition de bâtiments le long dudit chemin appartenant à la commune de Chiroubles et provenant de la succession Depardon. Prix demandé : M. C. Jamot, 265 fr. Non adjugé.

Rhône. — 1^{er} juillet. — *Préfecture.* — Aménagement en hospice de vieillards, de l'ancien séminaire de l'Argentière. — 1^{er} lot. Terrasse et maçonneries. Montant, 113.259 fr. 21. Adjud., M. Montel, 130, chemin de la Viabert, à Lyon, 11,30 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Pierre de taille. Montant, 11.632 fr. 29. Non adjugé. — 3^e lot. Ciments. Montant, 31.977 fr. 54. Adjud., Société ouvrière de prod. de la Mouche, 70, chemin des Cures, à Lyon, 18,50 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Carrelages. Montant, 13.104 fr. 23. Adjud., M. Gilardoni fils et Cie, 49, cours de la Liberté, à Lyon, 30 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Charpente. Montant, 28.547 fr. 08. Adjud., Société ouvrière de production de la Mouche, 17,95 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Menuiserie. Montant, 61.414 fr. 14. Adjud., M. Barnay, à Ecully, 14,27 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Serrurerie. Montant, 23.498 fr. 74. Adjud., M. Barbier, à Vaugneray, 28,20 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 69.589 fr. 62. Adjud., Société des ouvriers ferblantiers-plombiers, 40, rue Saint-Michel, à Lyon, 31,55 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Fumisterie, peinture. Montant, 80.748 fr. 76. Adjud., Union Lyonnaise, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon, 23,10 p. 100 de rabais.

Rhône. — 1^{er} juillet. — *Mairie de Vénissieux.* — Construction d'une canalisation en béton de ciment. Montant, 7.700 fr. Soumissionnaires : M. Brun, 5,25 p. 100. — M^{me} veuve Achard, 1 p. 100. — Adjud., M. Védrine, 1, rue Voltaire, à Lyon, 10 p. 100 de rabais.

Rhône. — 2 juillet. — *Mairie de Pont-Trambouze.* — Construction d'une annexe au groupe scolaire de la commune. Montant, 26.928 fr. 14. Soumissionnaires : M. G. Orluc, prix du devis. — MM. Thomachot-Clairet, 1 p. 100. — V. Forest, 1,75 p. 100. — Adjud., M. Benoît Richard, à Bourg-de-Thizy, 2 p. 100 de rabais.

Alpes-Maritimes. — 2 juillet. — *Mairie de Saint-Martin-Vésubie.* — Réfection de l'Hôtel de Ville. Montant, 14.475 fr. 93. Soumissionnaires : MM. Baffa, 5 p. 100. — Balocco, 10 p. 100. — Adjud., M. Airaudi, à Saint-Martin-Vésubie, 12 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 24 juin. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Pagny-la-

Ville. Aménagement d'une école. Montant, 14.602 fr. 09. Soumissionnaire : M. Morais, 2 p. 100. — Adjud., M. Catella, à Seurre, 10 p. 100 de rabais.

Doubs. — 28 juin. — *Sous-préfecture de Baume-les-Dames.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Nods. Construction d'un cimetière. Mont., 23.002 fr. 85. Soumissionnaires : MM. Tissier, 7 p. 100. — Trimaille, 6 p. 100. — Butcher, 5 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Guillans, à Vaucians, prix du devis. — 2^e lot. Consolation-Maisonnettes. Construction d'un talus perreyé. Montant, 2.184 fr. 40. Pas de soumissionnaire.

Drôme. — 29 juin. — *Mairie de Valence.* — Service du génie. Construction de divers bâtiments sur les terrains de l'ex-séminaire. — 1^{er} lot. Ecurie-dock de six travées. Adjud., MM. Haour frères, 9, cours de la Liberté, à Lyon, au prix forfaitaire de 51.500 fr. — 2^e lot. Manège de 60 m. sur 22 m. Adjud., M. Jaillou, 46, rue Daguerre, à Saint-Etienne, au prix forfaitaire de 44.500 fr. — 3^e lot. Sellerie et magasins à fourrages. Adjud., M. Balmain, 17, rue Royans, à Romans, au prix forfaitaire de 22.334 fr.

Drôme. — 29 juin. — *Mairie de Valence.* — Service du génie. Aménagement en casernement des bâtiments existants de l'ex-séminaire. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonneries, etc. Montant, 200.000 fr. Adjud., M. Bourdeaux, 56, cours Charlemagne, à Lyon, 15 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente et menuiserie. Montant, 56.000 fr. Adjud., M. Coutamin, 93, rue Victor-Faugier, à Vienne, 17 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 36.000 fr. Adjud., M. Para, 7, avenue de Vizille, à Grenoble, 24,10 p. 100 de rabais.

Haute-Saône. — 27 juin. — *Sous-préfecture de Lure.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Luré. Construction d'un égout. Montant, 26.888 fr. 93. Adjud., M. Martin, à Dijon, 12 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Lure. Reconstruction d'une annexe à l'hôtel de ville. Montant, 12.213 fr. 73. Adjud., M. Furxer, à Lure, 2 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Breuches et Ormoiche. Agrandissement du cimetière. Montant, 3.582 fr. 92. Adjud., M. Vigezzi, à Lure, 5 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Belmont. Construction d'un lavoir. Montant, 1.935 fr. 88. Adjud., M. Meilhac, à Luxeuil, 3 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 6 juil. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Saint-Jeoire. Agrandissement de la mairie. Montant, 6.164 fr. 28. Soumissionnaires : MM. Bertoni-Ricciardo, Pellegrini-Défendant, prix du devis. — M. J.-P. Gaudin, 2 p. 100. — Adjud., M. Eugène Boimond, à Saint-Jeoire, 7 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 29 juin. — *Sous-préfecture de Saint-Julien.* — Minzier. Adduction d'eau. Montant, 45.000 fr. Soumissionnaires : MM. Demejon et Cie, 5 p. 100. — Comole, 2 p. 100. — Lambert, 2 p. 100 d'augmentation. — MM. Perréard, Tissot, Orsat, Monateri, Fortis, Machetti, Grégoire, E. Comole, Sibut, Bergeron, Délégé, prix du devis. — MM. Aulas et Vidal, 1 p. 100. — Adjud., MM. Bédoni et Maulini, à Cruseilles, 3 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 2 juillet. — *Mairie de Manigod.* — Construction d'un bureau de poste avec hangar des pompes. Montant, 16.421 fr. 21. Adjud., M. Marie-Joseph Boguet, à Thônes, 2 p. 100 de rabais.

Isère. — 20 juin. — *Mairie de Cholonge.* — Chemin vicinal ordinaire n° 4, de la Bergogne aux Josserrands. Construction entre le village de la Bergogne et le chemin vicinal ordinaire n° 2, sur 1.212 m. 80. Montant, 14.200 fr. Soumissionnaire : M. Brun, 20 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Achard, à la Mure, 8 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Dimanche 30 juillet, 10 h. — *Mairie de Condrieu.* — Construction d'une mairie, justice de paix et salle cantonale. — 1^{er} lot. Maçonnerie, couverture en tuiles. Montant, 24.110 fr. Imprévus, 1.660 fr. 20. Total, 25.770 fr. 20. Cautionnement, 2.500 fr. — 2^e lot. Ciments, enduits extérieurs. Montant, 12.424 fr. Imprévus, 761 fr. 60. Total, 13.185 fr. 60. Cautionnement, 1.300 fr. — Les pièces du projet qui font l'objet de la présente adjudication seront déposées à la mairie et dans les bureaux de M. Firmin Allemand, architecte à Vienne, où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir.

Rhône. — Mardi 1^{er} août, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction des abattoirs et du marché aux bestiaux de la Mouche. Fourniture et pose des colonnes en fonte pour la boucherie, la charcuterie, la triperie et les passages. Le poids total de la fourniture est de 92.696 kilogrammes et le nombre des colonnes est de 205. — Les plans, devis et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Avant le samedi 5 août. — *Mairie de Lyon.* — Construction du pont de l'Hôtel-Dieu sur le Rhône. Concours pour l'établissement de dalles en béton armé. Montant, 200.000 fr. Cautionnement, 8.000 fr. — Demandes d'admission avant le 5 août. — Renseignements à l'Office du Travail, cours Morand, 39, à Lyon.

Rhône. — Lundi 7 août. — *Chefferie de Lyon.* — Service du génie. Concours pour les travaux en béton armé à exécuter de gré à gré, à forfait, dans la place de Valence, pour l'aménagement de l'ex-séminaire. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le lundi 7 août, au chef de génie à Lyon. — Renseignements à la chefferie du génie, 44, quai Gailleton, à Lyon, et au bureau du génie de l'ex-séminaire à Valence.

Rhône. — Mardi 22 août, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Reconstruction du pont de l'Hôtel-Dieu, sur le Rhône. Démolition, terrassement, maçonnerie, trottoirs et pavage. Montant, 1.420.117 fr. 85. Cautionnement, 55.000 fr. — Visa par M. l'Ingénieur en chef de la voirie, rue Bellecordière, 28, à Lyon,

vingt jours avant l'adjudication. — Les soumissions devront parvenir, sous pli recommandé, le lundi 21 août, à 5 heures du soir. — Renseignements à l'Office du Travail, cours Morand, 39.

Allier. — Dimanche 30 juillet, 10 h. — *Hôpital thermal de Nèrès-les-Bains.* — Démolition des bâtiments composant l'ancien hôpital thermal. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à l'hôpital et dans les bureaux de M. G. Talbourdeau, architecte, 13, rue Achille Allier, Montluçon.

Alpes-Maritimes. — Jeudi 20 juillet. — *Mairie de Grasse.* — Service du génie. Construction d'un stand. Montant, 12.000 fr. — Renseignements à la chefferie du génie, à Nice, 1, rue Seguranne.

Bouches-du-Rhône. — Vendredi 21 juillet, 3 h. — *Mairie d'Aix.* — Travaux pour l'alimentation en eau des hameaux de Fontrousse et de Couteron. Montant, 9.500 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa par l'architecte de la ville. — Renseignements à la mairie.

Bouches-du-Rhône. — Lundi 24 juillet, 3 h. — *Préfecture.* — Canal de Marseille au Rhône. Déviation du chemin rural du Jai et construction des culées du pont métallique du Jai. Montant, 32.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Bourgougnon, ingénieur en chef, 120, cours Lieutaud, à Marseille. — Renseignements à la préfecture et chez M. Rogie, ingénieur à Marseille.

Bouches-du-Rhône. — Mardi 25 juillet, 11 h. — *Sous-préfecture d'Aix.* — Travaux vicinaux et communaux. — 1^{er} lot. Marignane. Chemin vicinal ordinaire n° 4. Elargissement sur 1.250 m. Montant, 2.895 fr. 20. A valoir, 107 fr. 80. Total, 3.003 fr. Cautionnement, 200 fr. — 2^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 19. Elargissement entre Signac et Châteauneuf-les-Martigues, sur 3.615 m. Montant, 3.352 fr. 61. A valoir, 481 fr. 69. Total, 3.834 fr. 30. Cautionnement, 255 fr. — 3^e lot. La Roque-d'Antheron. Réfection des conduites de distribution d'eau. Montant, 4.411 fr. 70. A valoir, 288 fr. 30. Total, 4.700 fr. Cautionnement, 250 fr. — Visa par M. l'agent voyer de l'arrondissement d'Aix pour les 1^{er} et 2^e lots, et par M. Granier, agent voyer cantonal à Lambesc, pour le 3^e lot. — Renseignements à la sous-préfecture.

Bouches-du-Rhône. — Lundi 24 juillet, 4 h. — *Mairie de Marseille.* — Travaux de blanchiment à exécuter dans diverses écoles communales. — 1^{er} lot. Montant, 6.200 fr. Cautionnement, 300 fr. — 2^e lot. Montant, 6.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — 3^e lot. Montant, 5.100 fr. Cautionnement, 250 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'architecte de la ville. — Renseignements à la mairie.

Bouches-du-Rhône. — Lundi 24 juillet, 4 h. — *Préfecture.* — Commune de Saint-Cannat. — 1^{er} lot. Construction d'une école de garçons. Montant, 27.622 fr. 15. A valoir, 2.377 fr. 85. Total, 30.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — 2^e lot. Construction d'une école de filles. Montant, 28.561 fr. 70. A valoir, 2.438 fr. 30. Total, 31.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Puges, architecte, auteur du projet, 69, rue Saint-Savournin. — Renseignements à la préfecture.

Côte-d'Or. — Samedi 22 juillet. — *Préfecture.* — Travaux divers : 1^{er} Travaux d'amélioration à la gare de Châtillon-sur-Seine ; 2^e Construction d'un bâtiment pour voyageurs à la gare des tramways de Sussey-le-Maupas ; 3^e Rechargement de la chaussée empierrée de la route départementale n° 16, à Belan-sur-Ouche. — Renseignements à la préfecture.

Côte-d'Or. — Samedi 22 juillet, 2 h. 1/2. — *Mairie de Dijon.* — Aménagement de la rue Paul-Théard (partie comprise entre les rues Lamartine et de Talant). Montant, 4.000 fr. Cautionnement, 50 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'ingénieur voyer de la ville. — Renseignements au bureau de la voirie à l'hôtel de ville.

Côte-d'Or. — Samedi 22 juillet, 3 h. — *Préfecture.* — Construction de perrés aux abords des trois ponts de décharge de la levée de Pouilly-sur-Saône. Montant, 10.000 fr. Cautionnement provisoire, 300 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées. — Renseignements à la préfecture.

Drôme. — Dimanche 23 juillet, 9 h. 1/2. — *Mairie d'Espenel.* — Construction d'un préau couvert et de privés à l'école communale. Montant, 2.761 fr. 91. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Samedi 29 juillet, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Route nationale de Paris à Antibes. Exhaussement de la partie submersible entre 72 k. 30,2 et 53 k. 540,40. Montant, 51.806 fr. 85. A valoir, 9.133 fr. 15. Total, 61.000 fr. Cautionnement provisoire, 900 fr., définitif, 1.800 fr. — Les soumissions devront parvenir sous pli recommandé le 27 juillet avant 4 heures du soir. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Clerc, ingénieur en chef à Valence. — Renseignements à la préfecture et chez l'ingénieur, rue Pasteur, à Valence.

Gard. — Lundi 24 juillet, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture d'Alais.* — Travaux sur chemins vicinaux, 41 lots. Montant, 57.620 fr. — Visa, par l'agent voyer d'arrondissement d'Alais, six jours avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

Gard. — Jeudi 3 août, 10 h. — *Préfecture.* — Canal du Rhône à Cette. Ouvrages métalliques. Reconstruction des ponts de Gharanconne et de Nourguier. Montant, 64.346 fr. 05. A valoir, 6.653 fr. 95. Total, 71.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.800 fr., définitif, 2.600 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Denizet, ingénieur en chef, rue Séguier, 26 bis, à Nîmes. — Les soumissions devront parvenir sous pli recommandé le mardi 1^{er} août, avant 5 heures du soir. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de M. Ferrieu, ingénieur, rue Séguier, 26 bis, à Nîmes, et au Ministère des travaux publics.

Hautes-Alpes. — Dimanche, 30 juillet, 2 h. — *Mairie de Serres.* — Association syndicale des digues de Fontainebleau à Serres. Déplacement de la prise d'eau. Montant, 19.800 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements dans les bureaux de M. l'ingénieur à Serres.

Haute-Saône. — Samedi 29 juillet, 10 h. — *Mairie d'Héricourt.* — Service du génie. Travaux à exécuter dans la chefferie de Belfort pour l'agran-

dissement de l'infirmerie-hôpital du quartier d'artillerie, à Héricourt. 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, ciment, plâtrerie, pavages, empierrements. Montant, 82.680 fr. Cautionnement provisoire, 1.400 fr., définitif, 3.800 fr. — 2^e lot. Couvertures en tuiles, charpente, menuiserie, ameublement en bois. Montant, 25.395 fr. Cautionnement provisoire, 400 fr., définitif, 1.100 fr. — 3^e lot. Couverture en ardoises, plomberie, zinguerie. Montant, 5.818 fr. Cautionnement, 200 fr. — 4^e lot. Ferronnerie, serrurerie, ameublement métallique. Montant, 27.213 fr. Cautionnement provisoire, 400 fr., définitif, 1.200 fr. — 5^e lot. Peinture, vitrerie. Montant, 9.366 fr. Cautionnement provisoire, 100 fr., définitif, 400 fr. — Renseignements dans les bureaux du service du génie, 22, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Belfort.

Haute-Savoie. — Mardi 25 juillet, 10 h. — *Préfecture.* — Reconstruction d'un débarcadère et travaux sur routes nationales. — 1^{er} lot. Lac Léman. Reconstruction du débarcadère de Sciez. Montant, 12.417 fr. 19. A valoir, 1.282 fr. 81. Total, 13.700 fr. Cautionnement provisoire, 200 fr., définitif, 400 fr. — 2^e lot. Route nationale n° 202. Réparation et assainissement de la chaussée entre 8 k. et 18 k. Montant, 32.227 fr. 61. A valoir, 3.272 fr. 39. Total, 35.500 fr. Cautionnement provisoire, 1.000 fr., définitif, 1.000 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Reuss, ingénieur en chef à Annecy. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division), et de MM. les ingénieurs à Thonon et à Bonneville.

Isère. — Samedi 22 juillet, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Chemin de fer de La Mure à Gap. Dérivation des eaux du Drac pour la construction du barrage de prise d'eau de l'usine hydro-électrique du Pont-du-Loup. Mont., 49.389 fr. 69. A valoir, 16.610 fr. 31. Total, 66.000 fr. Cautionnement, 2.500 fr. Frais, 210 fr. — Renseignements à la préfecture.

Isère. — Samedi 29 juillet, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Chemin vicinal, dit de la Bérarde, de Saint-Christophe-en-Oisans à la Bérarde. Construction de la partie comprise entre le village de Saint-Christophe-en-Oisans et le hameau de Champhorent, sur 3.611 mètres. Montant, 73.919 fr. 24. A valoir, 6.080 fr. 76. Total, 80.000 fr. Cautionnement, 2.500 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. l'agent voyer de canton à Bourg-d'Oisans.

Jura. — Samedi 22 juillet, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Vers-en-Montagne. Aménagement d'un bâtiment au bureau de poste. Montant, 4.965 fr. 04. A valoir, 437 fr. 06. Total, 5.403 fr. 10. Cautionnement, 165 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par M. Schacre, architecte à Champagnole. — Les soumissions devront être déposées ou parvenir, sous pli recommandé, le 21 juillet, avant 4 heures du soir. — Renseignements à la sous-préfecture.

Jura. — Samedi 22 juillet, 11 h. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Fort-du-Plasne. Chemin de grande communication n° 62, du Pont-de-Lemme à Ponceine-le-Bas. Redressement sur 102 mètres. Montant, 1.550 fr. Cautionnement, 50 fr. — 2^e lot. Lac-des-Rouges-Troites. Chemin forestier. Construction sur 729 mètres. Montant, 10.800 fr. Cautionnement, 330 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Saint-Claude. — Renseignements à la sous-préfecture.

Jura. — Jeudi 3 août, 3 h. — *Préfecture.* — Lot unique. Aménagement de la caserne de gendarmerie de Nozeroy. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Sire, architecte départemental, à Lons-le-Saunier. Montant, 9.767 fr. 19. A valoir, 1.099 fr. 18. Cautionnement, 300 fr. — Les devis des travaux, les pièces des projets et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la préfecture (2^e division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Loire. — Jeudi 27 juillet, 2 h. 1/2. — *Mairie d'Unieux.* — Travaux communaux. 1^{er} Agrandissement de l'école de garçons du bourg et réparations à la mairie. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonneries. Montant, 15.424 fr. 21. Cautionnement, 1.500 fr. — 2^e lot. Charpente en bois. Montant, 2.820 fr. 03. Cautionnement, 300 fr. — 3^e lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant, 4.641 fr. 28. Cautionnement, 400 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 4.207 fr. 18. Cautionnement, 400 fr. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 2.532 fr. 78. Cautionnement, 300 fr. — 6^e lot. Ciment. Montant, 5.697 fr. Cautionnement, 500 fr. — 7^e lot. Zinguerie. Montant, 1.652 fr. 25. Cautionnement, 200 fr. — 8^e lot. Mobilier. Montant, 2.036 fr. Cautionnement, 200 fr. Somme à valoir, 3.901 fr. 07. — 2^e Construction d'une école de filles au Vigneron. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonneries. Montant, 30.755 fr. 18. Cautionnement, 1.500 fr. — 2^e lot. Charpente en bois. Montant, 5.394 fr. 60. Cautionnement, 500 fr. — 3^e lot. Menuiserie, quincaillerie. Montant, 6.118 fr. 89. Cautionnement, 600 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 5.090 fr. 28. Cautionnement, 500 fr. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 4.868 fr. 90. Cautionnement, 500 fr. — 6^e lot. Ciment. Montant, 4.828 fr. 83. Cautionnement, 500 fr. — 7^e lot. Zinguerie. Montant, 2.411 fr. 25. Cautionnement, 250 fr. — 8^e lot. Mobilier. Montant, 2.480 fr. Cautionnement, 250 fr. Somme à valoir, 3.097 fr. 34. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Dimanche 30 juillet, 9 h. — *Mairie de Régnay.* — Aménagement d'un bâtiment en mairie et bureau de poste. — 1^{er} lot. Charpente, couverture, zinguerie, maçonnerie. Montant, 7.364 fr. 28. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 2.368 fr. 53. Cautionnement, 200 fr. — 3^e lot. Menuiserie, quincaillerie, serrurerie. Montant, 1.496 fr. Cautionnement, 100 fr. — Les soumissions devront être parvenues le jour de l'adjudication avant 9 heures. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Gaillard, architecte, place de la République, à Roanne. — Renseignements à la mairie et chez l'architecte.

Loire. — Samedi 5 août, 11 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Etablissement d'une conduite en tuyaux fonte de 0,250 et 0,200 de diamètre, entre le théâtre et le chemin de la Béraudière. Montant, 15.000 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. le Directeur

du service des eaux et de l'éclairage. — Le cautionnement devra être versé à la Recette municipale, quarante-huit heures au moins avant le jour fixé pour l'adjudication, au plus tard. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Dimanche 6 août, 10 h. — *Mairie de Montbrison.* — Travaux communaux. 1° Construction d'un égout dans le faubourg de la Croix. Mont., 9.400 fr. Caut., 900 fr. — 2° Construction d'une école primaire de filles. 1° lot. Terrasse, maçonnerie, etc. Montant, 27.186 fr. 86. Cautionnement, 2.200 fr. — 2° lot. Charpente en bois. Montant, 5.660 fr. 56. Cautionnement, 450 fr. — 3° lot. Ciments et carrelages. Montant, 8.554 fr. 32. Cautionnement, 700 fr. — 4° lot. Menuiserie. Montant, 6.456 fr. 51. Cautionnement, 500 fr. — 5° lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 7.030 fr. 98. Cautionnement, 500 fr. — 6° lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant, 6.105 fr. 07. Cautionnement, 600 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer pour les travaux d'égout et par M. Bernard, architecte, 3, rue de la Charité, à Saint-Etienne, pour l'école. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — *Commune de Montigny-les-Buxy.* — Travaux de maçonnerie pour la construction d'une école, à traiter de gré à gré (environ 20.000 fr.). — M. le Maire informe les entrepreneurs désireux d'entreprendre ces travaux qu'ils peuvent s'adresser, pour tous renseignements, chez M. Lesne, architecte, 19, boulevard de la République, à Chalon-sur-Saône.

Saône-et-Loire. — Mardi 18 juillet, 3 h. — *Mairie du Creusot.* — Travaux communaux. 1° Exécution des tranchées pour la pose de la canalisation de gaz dans divers quartiers. Montant, 4.700 fr. Cautionnement, 300 fr. 2° Construction d'égouts. — 1° lot. Egoût dans la vallée du Nom. Montant, 16.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — 2° lot. Egoût, route de Couches. Montant, 10.620 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la mairie.

Savoie. — Lundi 24 juillet, 10 h. — *Sous-préfecture de Moûtiers.* — Travaux d'appropriation d'une école au hameau de Friburge. Montant, 5.920 fr. Cautionnement, 250 fr. Frais, 150 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Jean Escoffier, géomètre à Champagny, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture de Moûtiers.

Savoie. — Mardi 25 juillet, 2 h. — *Mairie de Chambéry.* — Service du génie. Réfection d'une partie de la couverture du grand manège. Montant, 5.500 fr. Dépôt de garantie, 100 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la chefferie du génie, à Chambéry.

Var. — Jeudi 27 juillet, 2 h. 1/2. — *Hospices civils de Toulon.* — Travaux d'assainissement aux hospices. Montant, 12.000 fr. Cautionnement, 800 fr. — Visa par l'architecte des hospices. — Renseignements au secrétariat des hospices.

Vaucluse. — A une date qui sera fixée ultérieurement. — *Préfecture.* — Adjudication restreinte sur soumission cachetée des travaux de réfection du pavage en bois du pont suspendu d'Avignon sur le Rhône. Cautionnement, 600 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les

jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1° dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division), de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir ; 2° dans les bureaux des ponts et chaussées d'Avignon, rue Petite-Fusterie, 17, de 8 h. 1/2 à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Vaucluse. — Dimanche 9 juillet, 1 h. — *Mairie de Saint-Martin-de-Castillon.* — Chemin vicinal n° 10, du Boisset au Castellet. Redressement entre le hameau du Bois et la limite du territoire de Castellet, sur 944 m. 73. Cautionnement, 250 fr. Montant, 8.500 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'agent voyer d'arrondissement d'Apt.

LA LOI DES RETRAITES OUVRIÈRES à la portée de tous. par A. POITRASSON, avocat à la Cour d'appel de Lyon. Commentaire, suivi du texte complet de la Loi, des Décrets et des Arrêtés ministériels, indispensable à tous les industriels. Broch. de 412 pages, chez A. REY, éditeur, 4, rue Gentil, Lyon. — 1 fr. 25, par poste 1 fr. 35. Conditions spéciales par quantités.

SPECTACLES

OLYMPIA MUSIC-HALL Chaque soir une de nos plus grandes célébrités du chant, Marguerite Olier, grande vedette aux Ambassadeurs de Paris; Danvers, de la Scala de Paris; Dorvel, de Parisiana, comique de genre; les Owkens, etc. Dimanche 16, grande matinée à 2 h. 1/2; jeudi, 20, matinée à prix réduits; et vendredi 21 juillet, commencera la grande semaine artistique de la saison avec les sensationnelles représentations du populaire Mayol, le premier chanteur comique de France qui arrive avec un stock de nouveautés inédites.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôle). — Spectacle choisi pour les familles. Actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

CINÉMA-MONCEY PATHÉ FRÈRES (98, rue Dunoir). — Représentation tous les soirs à 8 heures. Jendis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Tous les mardis, changement de programme.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 58731

VICTOR DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR
POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS
Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré
Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boite rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

**MACHINE
A ÉCRIRE**

EMPIRE

neuve, n'ayant jamais
servi, achetée 625 fr.,
serait vendue 400 fr.
Ecrire Agence Fournier
n° 2249.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt: J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun; tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

GRANITS ANTIQUES DE BOURGOGNE, les plus décoratifs du monde pour construction, depuis le moellon à bossage, la bordure de trottoir, jusqu'aux monuments les plus riches, sculptés et polis. PAGA et C^e, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e).

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succ^{rs}, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

A VENDRE

TERRAIN de 1.600 m², bien
situé, chemin Feuillat,
façade de 40 mètres tout clos de murs,
grand portail, pourrait convenir pour
construction industrielle ou maison bour-
geoise.

S'adresser à M. LEDUC, 123, cours
Lafayette prolongé, Lyon-Villeurbanne.

LA Mutuelle Hippique Française

ASSURANCES A PRIMES LIMITÉES
Contre la Mortalité Naturelle ou Accidentelle
DES CHEVAUX, ANES ET MULETS
Primes et Conditions les plus avantageuses
établies à ce jour.

PAULE & TURPEAU, 43, Rue de la Bourse
AGENTS GÉNÉRAUX Tél. : 25-09 LYON

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT
TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON — 63, Rue de la Villette — LYON

REPRODUCTION

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur
fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque
etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir

E. ACHARD

3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 LYON et le plus rapide de la Région

Pour les Annonces, s'adresser à l'Agence Fournier

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1901

modifiant le régime fiscal des successions et dona-
tions et admettant pour le paiement des droits de
succession le principe de la *déduction des dettes*
civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets
permettant de liquider facilement et rapidement les
nouveaux droits de succession, quelle que soit
l'importance des parts héréditaires.

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2,65

AVOCAT CONSEIL

Ancien Magistrat

Cabinet de 1 à 3 heures
ou sur rendez-vous et par correspondance
CONSULTATIONS ÉCRITES

E. BOUSQUET

46, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

contre les

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs

Réserves : 2.125.000 francs

ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :

AUTOMOBILES - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ

des Propriétaires d'Immeubles

ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU

Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général

39, rue de la Bourse à LYON